



DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 3 avril 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 30

D25.044

L'an deux mille vingt-quatre,
le trois avril,
à 20 heures ,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir à VALENTIN Denis), ANDRE-DECARSIN Sophie, LAFON Madeleine (pouvoir à FABRE Jean), BLANC Sébastien (pouvoir à MALZAC Claude), VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. Noël LAFOURCADE été nommé secrétaire de séance.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.044: ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE NOGARET

Monsieur le Président rappelle que la CC ALCT a mis en place, par délibération du 28 janvier 2021, un fonds de concours à destination des petites commune membres (communes de moins de 500 habitants) dans le cadre d'un soutien aux petits projets d'investissement. Les modalités ont été précisées ainsi que le plafond par commune concernée sur la mandature 2021 à 2025.

Notamment le fonds de concours ne peut excéder 50% du reste à charge de la commune et le montant du fonds de concours de la CC ne peut avoir pour effet de porter le montant global des aides à un montant excédent 80% de l'opération.

La CC ALCT a été sollicitée par la Commune de Saint Pierre de Nogaret afin de bénéficier du fonds de concours pour l'acquisition d'une étrave de déneigement.

Monsieur le Maire a présenté un dossier estimé à un montant total H.T. 17 095€.

Il est à noter que le montant du fonds de concours pour la commune de Saint Pierre de Nogaret avait été fixé à 9 000€ (50€/habitant population municipale 2021). Deux fonds de concours ont déjà été attribués à la commune en 2021 et 2022, respectivement de 2 500€ et 4 752€. Il reste donc une possibilité de 1 748€.

Le plan de financement présenté par la commune de Saint Pierre de Nogaret est le suivant :



Fonds de concours CC ALCT	1 748 €,
Etat pour	5 461 €,
Département pour	0 €
Région pour	0€
Commune de Saint Pierre de Nogaret	9 886 €.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

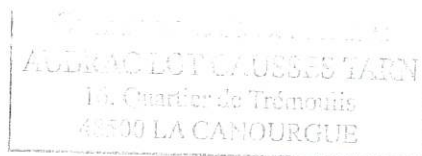
DECIDE d'octroyer un fonds de concours de 1 748 € à la Commune de SAINT PIERRE DE NOGARET pour participer au financement de l'acquisition d'une étrave de déneigement.

PRECISE que l'amortissement de ce fonds de concours sera effectué sur une durée de 10 ans conformément à la délibération D25.042 du 3 avril 2025,

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 31 mars 2025,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL